



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

Conseil communal du 5 décembre 2024

Lors de cette séance, le Conseil communal de Penthaz :

1. A accepté le préavis n° 05-2024 - Modification des statuts de l'ARASPE
2. A accepté le préavis n° 06-2024 - Utilisation des compétences municipales 2024
3. A accepté le préavis n° 07-2024 - Révision du règlement sur la taxe de séjour et les résidences secondaires
4. A accepté le préavis n° 08-2024 - Budget 2025.
5. A accepté le préavis n° 09-2024 - Passage au MCH2
6. A accepté le préavis n° 10-2024 - Demande de crédits complémentaires aux budgets de fonctionnement 2024 et 2025 – Soutien à la garderie les P'tits Tartreux

Conformément à la LEDP, ces points peuvent faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité dans les dix jours qui suivent l'affichage.

Penthaz, le 6 décembre 2024

Pour le Conseil Communal :

Le Président

La secrétaire